

ZONE de SECOURS

HAINAUT CENTRE

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil :

Pina ALONGI

Tél : 064/27.79.60

Email : palongi@lalouviere.be

**Extrait du procès-verbal de la
séance du Conseil Zonal**

06 mai 2015

M. J. GOBERT (La Louvière), Président

M. L. DEVIN (Binche)

M. V. LOISEAU (Dour),

M. X. DUPONT(Ecaussinnes),

M. O. SAINT AMAND (Enghien),

Mme A. TOURNEUR (Estinnes),

M. D. DRAUX (Frameries),

Mme B. CULQUIN (Jurbise),

Mme I. GALANT (Lens),

M. P. HOYAUX (Manage),

Mme. F. LECOMPTE (Quévy),

Mme V. DAMEE (Quiévrain),

D. OLIVIER (Saint-Ghislain),

Mme B. POLL (Seneffe), *Bourgmestres*

Mme P. ALONGI, *Secrétaire du Conseil*

M. P. STAQUET, *Commandant de la zone*

4. Désignation du siège social de la Zone de secours Hainaut-centre

Le conseil zonal, en séance publique ;

Vu la Loi du 15 mai 2007 sur la réforme de la sécurité civile et plus particulièrement l'article 20 ;

Vu la délibération du Conseil de prézone du 19 septembre 2012 autorisant le Président de la prézone à recevoir les courriers pour la prézone aux adresses postale et électronique de la ville de LA LOUVIERE ;

Considérant la nécessité d'avoir un siège social pour la zone de secours HAINAUT-CENTRE ;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir la localisation du siège social de la zone de secours HAINAUT-CENTRE à l'adresse de la ville de LA LOUVIERE, Place Communale n° 1.

DECIDE :

Article 1 : de confirmer la localisation du siège social de la Zone de secours HAINAUT-CENTRE à l'adresse de la ville de LA LOUVIERE, Place Communale n° 1 ;

Article 2 : de transmettre la présente délibération au Ministre de l'Intérieur.

Par le Conseil:

**La Secrétaire du Conseil,
Pina ALONGI**

**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,

Pina ALONGI

Le Président du Conseil,

Jacques GOBERT